

juste après l'arrivée

Bienvenue ! Dans cette section, vous trouverez un aperçu des étapes importantes que vous devez accomplir immédiatement après votre arrivée.

1. Inscription

► Vous êtes-vous **inscrit auprès de la commune** ?

Dans les 14 jours suivant votre arrivée, vous devez vous inscrire personnellement auprès de votre commune de résidence. Apportez votre pièce d'identité et votre contrat de location.

- [Communes / Contacts contrôle des habitants](#)
-

2. Permis de séjour

► Avez-vous reçu votre **permis de séjour**?

Selon votre pays d'origine et le motif de votre séjour, un permis spécifique est requis. Le service de la migration est responsable de la délivrance des permis. Vous êtes personnellement responsable du renouvellement de votre permis de séjour et devez soumettre tous les documents dans les délais.

- [Demandes et fiches d'information](#)
 - [Contact Service de la migration](#)
-

3. Entretien d'information initial

► Le service d'information pour l'intégration propose des entretiens d'information initiaux avec traduction pour que vous puissiez bien commencer. L'INFI reste également à votre disposition pour toute autre question.

- Contact Service d'information pour l'intégration INFI
-

4. Système politique

► Fédéralisme: En Suisse, la responsabilité est partagée entre la Confédération, les cantons et les communes. Cela s'appelle le fédéralisme. De nombreux domaines – comme l'école, les impôts ou l'aide sociale – fonctionnent différemment selon le canton. Les coutumes et traditions varient également selon les régions.

- Carte de la Suisse
- Langues en Suisse

► Droit démocratique: En Suisse, seules les Suissesses et les Suisses âgés d'au moins 18 ans peuvent voter et élire. Il existe des exceptions dans les communes de Trogen, Speicher, Wald et Rehetobel (droit de vote communal) si l'on vit en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le canton depuis 5 ans.

► Droit de pétition: Toute personne adulte – y compris les étrangères et les étrangers – a le droit d'adresser des pétitions aux autorités communales, cantonales ou fédérales. Les pétitions peuvent contenir des propositions, des plaintes ou des demandes.

- Brochure « Bienvenue en Suisse » en plusieurs langues
-

5. Langue

► **La langue allemande** est essentielle pour le travail, l'éducation et la vie quotidienne. Apprenez à parler l'allemand le plus rapidement possible pour la vie de tous les jours. Il existe des cours de langue à prix réduit.

- Flyer des cours actuels à Appenzell Rhodes-Extérieures
 - ar.ch / Cours d'allemand bon marché à Appenzell Rhodes-Extérieures
 - sprachtandem.ch / Conversation avec d'autres personnes en allemand
 - Nouer des contacts sociaux pour améliorer la langue
-

6. Famille et enfants

► École: Avez-vous inscrit vos enfants à l'école ? En Suisse, la scolarité est obligatoire. L'inscription se fait directement auprès de l'école du lieu de résidence.

- Liste de contacts des directions d'école

► **Les jeunes dès 16 ans** bénéficient de programmes spéciaux pour faciliter leur entrée dans le monde de la formation et du travail en Suisse. Le Service d'information pour l'intégration INFI conseille les jeunes de 16 à 25 ans. Prenez rendez-vous dès maintenant pour un entretien de conseil.

► Garde d'enfants: Les parents peuvent recevoir des aides financières pour la garde d'enfants, si certaines conditions sont remplies.

► Groupe de jeu: Les groupes de jeu permettent aux enfants dès 2,5 ans d'apprendre l'allemand en jouant et de développer leurs compétences sociales et motrices – une bonne préparation à l'entrée à l'école.

- Consultation pour mères et pères
 - Contact Service d'information pour l'intégration INFI
-

7. Travail

► Avez-vous un emploi stable ou êtes-vous à la recherche d'un emploi? Selon votre nationalité, vous avez besoin d'une autorisation de travail.

- [ar.ch / Demandes et fiches d'information sur l'autorisation de travail](#)
- [arbeit.swiss / Job-Room](#)
- [Liste «Sites d'emploi en ligne importants et liens utiles»](#)
- [Liste des bureaux de placement](#)
- [Orientation professionnelle, scolaire et de carrière \(la formation de base comme fondement principal\)](#)

► Connaissez-vous vos droits en tant que salarié(e)? Le temps de travail, le salaire, le droit aux vacances et la résiliation sont réglementés par la loi.

- [Infostelle Arbeit / Conseil juridique sur le droit du travail \(4 heures gratuites\)](#)
- [lohnrechner.ch / calculateur de salaire](#)

► Savez-vous quoi faire si vous devenez chômeur? Inscrivez-vous rapidement auprès de l'Office régional de placement (RAV).

- [RAV / Étapes de l'inscription à l'RAV](#)
- [Bureau de candidature Herisau](#)

8. Assurances sociales

► Le système des **assurances sociales** en Suisse est complexe. Informez-vous à temps pour éviter des problèmes ultérieurs. Les cotisations sont déduites directement du salaire et comprennent les assurances suivantes :

- AHV/IV/EO: Assurance vieillesse, invalidité et perte de gain (assurance obligatoire)
- ALV: Assurance chômage (pour les salariés)
- BVG: Prévoyance professionnelle (à partir d'un certain revenu)
- Assurance accident (UVG) :
 - Si vous travaillez au moins 8 heures par semaine, votre employeur vous assure.
 - Si vous ne travaillez pas, vous devez souscrire une assurance accident via votre caisse maladie.

- *[Schéma des assurances sociales](#)*
 - *[Assurances sociales en Suisse dans différentes langues](#)*
 - *[sovar.ch / Contact Assurances sociales](#)*
-

9. Compte bancaire

► Avez-vous ouvert un compte bancaire suisse ? Pour le salaire, le loyer et les assurances, vous avez besoin d'un compte.

De nombreuses banques n'ouvrent un compte qu'après réception du permis de séjour. Certaines banques acceptent une attestation de domicile de la commune (payante). Veuillez vous renseigner sur les documents requis dans chaque cas.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/test/immediatement-apres-larrivee